

Le règlement déposé à la Fédération française d'Athlétisme

REGLEMENT

15^{ème} NOCTURNE PEDESTRE DE BOULIAC

5 EPREUVES

VENDREDI 25 JUIN 2010 à partir de 18 Heures 30

Condition d'engagement pour toutes les courses :

Présentation obligatoire d'une des licences suivantes de la saison en cours :

- FFA : Athlè'compétition, Athlè'loisirs, Pass' running
- UFOLEP portant mention athlétisme
- FSCT (Fédération Sportive et Culturelle de France) portant mention athlétisme
- FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) portant mention athlétisme

Pour tous les autres : Certificat médical de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition

1 Km **Pour les enfants** . Epreuve populaire, enfants nés en 1998 et après.
. Engagement sous la responsabilité des parents.
. Certificat Médical obligatoire.

*Engagement : gratuit

*Circuit : 1 tour – Arrivée et départ avenue de belle étoile, 33.270 Bouliac

*Départ : Parc de Vialle, 33.270 Bouliac à 19 h 00

*Dotation : 1 récompense à tous

2 Km **Pour les enfants** . Epreuve populaire, enfants nés en 1996 et 1997.
. Engagement sous la responsabilité des parents.
. Certificat médical obligatoire.

*Engagement : gratuit

*Circuit : 1 tour – Arrivée et départ avenue de belle étoile, 33 270 Bouliac

*Départ : Parc de Vialle, 33 270 Bouliac à 19 h 20

*Dotation : 1 récompense à tous

6 Km Marche Athlétique

*Engagements : 9 Euros –licenciés, non licenciés hommes et femmes.
10 Euros le jour de la course

Pour les non licenciés : certificat médical obligatoire de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

*Remise des dossards et inscriptions à partir de 18 h 30, Salle des Fêtes de Bouliac.

*Circuit : 1 seul tour sur route

Départ Avenue de la Belle Etoile face à la salle des Fêtes, 33.270 Bouliac.

Bourg de Bouliac - Chemin de Cantin – Avenue du Coteau

Chemin de Malus, Avenue de la Belle Etoile

Arrivée Parc de Vialle

Parcours fléché et balisé tous les kilomètres

*Dotation : Récompenses aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes.

*Départ : 20 H 00

*Ravitaillement : A l'arrivée et à mi parcours

7 Km Marche nordique-Randonnée sans classement par catégorie

*Engagements : 6 Euros –licenciés, non licenciés hommes et femmes.

(Pour les non licenciés : certificat médical obligatoire de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition).

*Remise des dossards et inscriptions à partir de 18 h 30, Salle des Fêtes de Bouliac.

*Circuit : 1 seul tour sur route puis chemins forestiers

Départ Avenue de la Belle Etoile face à la salle des Fêtes, 33.270 Bouliac.

Bourg de Bouliac - Chemin de Cantin – Avenue du Coteau

Chemin de Malus, Avenue de la Belle Etoile

Chemins forestiers

Arrivée Parc de Vialle

Parcours fléché et balisé tous les kilomètres

*Tirage au sort spécial marcheur

*Départ : 20 H

*Ravitaillement : A mi parcours et à l'arrivée.

10 Km Course des AS

*Remise des dossards et inscriptions à partir de 18 h 00 salle des Fêtes.

*Engagement : 9 Euros –licenciés, non licenciés à partir de 16 ans.

10 Euros le jour de la course

(Pour les non licenciés : certificat médical obligatoire de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition).

*Circuit : Départ : Avenue de la Belle ETOILE

Bourg de Bouliac -Chemin de Cantin – Avenue du Coteau

Chemin de Malus, Avenue de la Belle Etoile

Arrivée Parc de Vialle après 3 tours.
Parcours fléché et balisé tous les kilomètres.

*Départ : 21 h 00

*Ravitaillement : à poste fixe Avenue de la Belle Etoile et à l'arrivée.

*Chronométrage : temps donné sur la ligne d'arrivée et à chaque tour.

*Dotation : Récompenses à tout arrivant.

Dotation par catégorie (20 coupes au total) + Coupe aux 5 premières équipes.

Remise des récompenses à partir de 22 h 30 Salle des fêtes.

La protection des carrefours sera assurée par 9 Gendarmes et les cibistes de FCBA.

L'assistance médicale sera assurée dans le cadre d'une convention relative aux moyens d'assistance et de secours mis en place et déposée aux services de la Préfecture de la Gironde

Le règlement a été communiqué pour avis, au Comité de Gironde de course à pied ainsi qu'à la Préfecture de Gironde et sera affiché le jour de la course à la Salle des fêtes